

Compte rendu du Conseil d'UFR Lettres et Langues du 10 janvier 2013 par la liste « Humanités et collégialité »

Informations générales

1. À propos des divers « salons » lycéens et de la JPO, JM Fournier souligne l'importance d'une présence active.
2. Déménagement temporaire de la direction de l'UFR au 2^e étage dans les anciens locaux de la présidence, pendant la durée des travaux du 1^{er} étage : ces travaux consisteront, sur l'emplacement actuel de la direction, à créer une entrée générale et une salle de réunion équipée pour la visio-conférence, d'une capacité de 25 pers. (c'est insuffisant pour les Conseils d'UFR, mais pourront s'y tenir les assemblées de directeurs et commissions recherche.)
3. Vendredi 10 mai 2013 : fermeture de toute l'université (8, 9 et 10 mai donc).

ODJ

I. Approbation des trois comptes rendus officiels du semestre précédent. JM Fournier adresse au Conseil les excuses de la direction de l'UFR pour ce retard.

1. Compte rendu du 06/09/12

- p. 2 : Hélène Tison (co-dir. du dép. d'angl.) demande si le détail de l'allocation avait été donné. JM Fournier répond qu'il va renvoyer les volumes en PJ. À la demande également d'H. Tison, JM Fournier rappelle le chiffre de la dotation initiale accordée par la Présidence à l'UFR : 35 842 h (voir CR de juillet).

- p. 3 : dans le résumé de la discussion sur l'approbation du CR du 14 juin, Véronique Castellotti s'étonne que n'ait pas été prise en compte la demande d'Emmanuelle Huver (dir. du dép. Sodilang), de voir indiqué le motif même pour lequel elle contestait la transformation d'heures CM en heures TD (master à distance). V. Castellotti rappelle qu'elle-même avait alors proposé que les séances du Conseil soient enregistrées. Moyennant le rajout de la mention du motif, le CR du 6 septembre est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2. Compte rendu du 04/10/12 : approuvé moins 2 abstentions (en raison d'absences au Conseil ce jour-là).

3. Compte rendu du 08/11/12

- Dans le point « informations générales » : H. Tison ne se souvient pas que JM Fournier ait mentionné le retrait de certaines habilitations-ADE. JM Fournier explique qu'il y a eu mise à jour, et que seules sont désormais accréditées les personnes pour qui c'est une obligation ; mais il met en doute le fait que tous les dir. de dép. aient besoin d'avoir la main.

- p. 4, à propos des groupes : H. Tison voudrait voir précisés les chiffres qu'elle avait donnés lors de cette séance : LEA 310 inscrits en 1^{ère} année, or 7 groupes, soit 28 étudiants par TD ; Droit-Langues : 118 inscrits, 4 groupes ouverts, soit 29,5 par groupe ; Anglais : 218 inscrits, 4 groupes, donc en moyenne 54,5 étudiants par groupe. Des membres du Conseil appuient la demande que ces précisions soient ajoutées dans le CR : sous réserve de cet ajout, le CR est approuvé moins 2 abstentions.

V. Castellotti souhaite que les CR soient fournis plus rapidement — pour le Conseil suivant — sinon les souvenirs sont trop imprécis. JM Fournier demande l'indulgence en raison des circonstances exceptionnelles dans lesquelles travaille l'UFR depuis la rentrée.

II. Relations internationales

1. Convention de coopération avec Nouakchott (Mauritanie)

J.C. Garrot (H&C) constate que l'UFR L&L n'est évoquée qu'indirectement dans un dossier qui concerne essentiellement l'équipe CITERES, en ASH : il est juste fait mention d'un enseignement possible de « linguistique » (à côté de l'histoire et de l'informatique). Mais ni JM Fournier, ni E. Huver ou V. Castellotti n'ont jamais eu affaire à ce type d'échange, alors que la convention est déjà ancienne, en demande de renouvellement. E. Gavaille (H&C)

suggère que le terme « linguistique » pourrait être employé fautivement ici au lieu de « langues ». On décide de reporter la décision au prochain Conseil, dans l'attente d'un complément d'information. J.-J. Tatin (H&C) précise que pour une « convention-cadre », c'est-à-dire avec l'ensemble de l'université François-Rabelais, l'accord de chaque composante est de toute façon sollicité.

2. Convention spécifique avec l'Université de Bogota (Colombie)

Présentation par Alfredo Gomez-Muller (H&C, PR esp.). Cette convention fait suite à un accord signé il y a deux ans. Il s'agit d'une convention spécifique avec les départements d'Espagnol et de LEA, pour échange d'étudiants (en nombre restreint). L'université de Bogota compte 45 000 étudiants dans des domaines très variés (26 000 à Bogota même), dont 33 doctorants. L'intérêt est important pour les étudiants de LEA (diversification des possibilités de stage) et d'espagnol (séjours linguistiques). Cela représente un apport d'étudiants aux niveaux master et doctorat (notamment pour l'équipe ICD), avec des possibilités aussi pour les secteurs des lettres, de l'anglais et des sciences de l'éducation. Cela élargit nos réseaux, renforce notre présence en Amérique latine, et ouvre des perspectives de coopération avec d'autres universités d'Europe et d'Amérique du Nord liées à Bogota, dans le cadre de projets conjoints.

Alexis Chommeloux (dir.-adjoint à la pédagogie et filière Droit-Langues) demande si les étudiants ont aussi des besoins de formation en droit. A. Gomez-Muller répond que c'est une possibilité à envisager.

La convention est adoptée à l'unanimité.

JM Fournier conclut en indiquant qu'avec l'aide de Philip Whyte (dir.-adjoint aux R.I.), il a commencé à identifier des pôles majeurs pour nos réseaux d'échanges : l'Australie par exemple. On a besoin de beaucoup de conventions pour les étudiants de LEA mais aussi pour construire des projets plus larges (par exemple au Montenegro, travail conduit avec J.-J. Tatin). Cela permettrait de concentrer efficacement les moyens, sans pour autant exclure d'autres possibilités.

III. Pédagogie : information sur la mise en place de « Conseils de Perfectionnement »

- A. Chommeloux : une synthèse du groupe de travail « CdP » a été présentée au CEVU du 22 novembre (voir PJ envoyée aux membres du Conseil). Ce dispositif existait dans trois formations : UFR Sc. & Techn. de Blois, Polytech' et CESR. Celui du CESR est plus axé sur la recherche, celui de Blois comprend des étudiants en cours de formation. Constituer des Conseils de Perfectionnement pour les Licences, les Licences-Pro et les Masters est une obligation légale d'ici la fin du contrat (2017). La mise en place se fera progressivement mais il faut traiter en urgence le niveau master.

- JM Fournier propose à cette fin une réunion des directeurs de master, plutôt que des directeurs de dép./filiale. Il faut trouver des membres extérieurs, en nombre égal aux représentants enseignants.

- J.-J. Tatin pointe la fonction d'auto-évaluation des formations dans ces CdP, et les proportions que prend notre évaluation (récemment il a reçu un mail d'étudiant lui indiquant son « évaluation » en tant qu'enseignant). Voici encore une « usine à gaz », un « comité » de plus.

- E. Gavoille voit là un nouveau dispositif destiné à nous faire perdre notre temps : on n'arrête pas d'empiler les tâches depuis des années, et on veut nous faire « évaluer » toujours plus, au détriment des vraies missions de l'université, enseignement et recherche.

- JM Fournier propose de « rationaliser » en élargissant simplement les équipes pédagogiques existantes à quelques membres extérieurs. Ainsi les CdP se superposeraient aux réunions habituelles de celles-ci.

- H. Tison : il faut faire remonter à la présidence qu'il y a bien plus urgent que les CdP de master : donner la priorité aux modifications de maquette imposées par la dernière réforme de la formation des enseignants.

- A. Chommeloux promet de transmettre cette réclamation au CEVU de mi-janvier.
- JM Fournier : on est encore au stade des rumeurs sur la réforme MEF, on n'a pas de texte précis. Jean-Marc Houpert sera sans doute coordinateur du CdP MEF, transversal à l'université.
- Fabienne Toupin (H&C) : l'obligation de mettre en place ces CdP ne nous empêche pas d'avoir une réflexion sur ce qu'ils sous-tendent. Le texte de synthèse du « groupe de travail » fourni au Conseil en PJ, qu'elle a lu de près, est très révélateur : pas une fois n'apparaît le mot « savoir(s) », mais il n'y est question que de « compétences ». Typique de l'idéologie de la LRU, avec son faux « pragmatisme », est aussi l'insistance sur l'accompagnement des étudiants et sur l'insertion professionnelle. À cet égard, il faut lire dans le dernier numéro du magazine *VRS (Vie de la Recherche Scientifique)* l'article d'une collègue de droit sur la « densification normative », qui montre bien comment est imposée et intériorisée la « norme » (qui n'est pas la loi) : il s'agit de faire appliquer celle-ci par les agents eux-mêmes. Le « Conseil de perfectionnement » n'est pas simplement une « usine à gaz » de plus, c'est un outil de surveillance et un instrument de notre propre aliénation. On joue sur la corde sensible pour nous piéger : bien sûr, nous nous soucions de l'avenir des étudiants, mais sous ce prétexte il y a déjà plein d'éléments « professionnalisants » dans les maquettes pour réduire toujours davantage la part des « savoirs critiques », qui sont le cœur de l'enseignement universitaire. La synthèse du groupe de travail est idéologiquement très marquée, avec des références constantes à l'« employabilité », au « marché du travail », à l'« évaluation » ; on y perçoit aussi ce fétichisme des chiffres contre lequel, au Conseil de septembre, s'était élevé F. Bouchard (dir. italien). En conclusion, nous sommes obligés de mettre en place un outil, soit, mais nous pouvons en faire autre chose.
Cette analyse détaillée et la proposition qui vient la conclure reçoivent une large et vive adhésion.
- E. Athenot revient sur le groupe de réflexion sur les masters auquel il a participé : il craint que les résultats n'aient été utilisés dans le sens des « compétences » en vue de la constitution des CdP. Et si les ex-IUFM gardent la main sur le pilotage, les « compétences » vont l'emporter.
- E. Gavaille rappelle qu'on a déjà eu au Conseil une forte discussion sur cette notion de « compétence », lorsque Cécile Goï proposait de lister les « compétences transversales » des filières : cette notion est une machine de guerre pour détruire la cohérence des disciplines, en vue d'une sorte de « vente à la découpe » des savoirs, d'un évidement des licences elles-mêmes.
- JM Fournier : l'Université doit garder la main sur le pilotage, et il faut éviter que la mise en place obligée de ces CdP soit traitée sous un angle purement technique. On va organiser une réunion des responsables de master.
- Maria Enriquez (dir. dép. d'espagnol) s'interroge comme E. Athenot sur l'usage qui a été fait des travaux du groupe de réflexion sur les masters. D'une manière générale, comment les résultats des commissions sont-ils utilisés ? Il y a là un problème de gouvernance.

IV. Questions diverses

- E. Gavaille réclame qu'on prévoie pour la prochaine séance du Conseil une réflexion sur le calendrier universitaire 2013-14, puisque cette question est traditionnellement traitée au CEVU en fév./mars, et pour éviter qu'on ne soit en retard sur ASH comme l'année dernière.
- E. Athenot demande quand est prévu le renouvellement du Conseil. JM Fournier : les élections se tiendront en novembre, donc à envisager dès septembre.
- Cécile Bost-Pouderon (dir. filière Lettres) demande des précisions sur l'allègement prévu des sessions de rattrapage. Caroline Gonzalez (resp. admin. UFR) : soit les modifications ont déjà été transmises au CEVU en début d'année et enregistrées, soit il faut encore le faire et alors ce ne pourra être valable que pour la rentrée prochaine.

- Nelly Valtat (H&C) revient le problème des groupes en anglais. Le plafond d'un TD est de 45 étudiants — effectif déjà difficile à gérer —, et elle n'acceptera pas d'enseigner à partir de 46. JM Fournier répond que l'UFR dispose d'une enveloppe globale (depuis février 2012 il y a déléation des heures aux composantes) et doit dans ce cadre-là faire des arbitrages : c'est à l'UFR de décider ce qu'on souhaite soutenir, maintenir ou pas, développer. N. Valtat : en d'autres termes, c'est « déshabiller Pierre pour habiller Paul ». JM Fournier refuse ce qu'il appelle un « antagonisme simulé » entre directeur d'UFR et départements ; il s'agit selon lui d'assurer par une gestion autonome le maintien de nos formations, pour éviter que la Présidence n'en supprime d'autorité certaines : opposons notre réponse à une « réponse administrée ». Si on ouvre un nouveau groupe à partir de 46, cela suppose d'en fermer ailleurs, car on fonctionne « à dépenses constantes ». En LEA il y a eu ainsi, à la fin de l'année dernière, des modifications de maquette (transfusions TD/CM) qui ont permis de « gratter des heures ».

- N. Vallat souligne la contradiction entre d'une part le manque de moyens pour accueillir les étudiants (réduction de groupes d'où augmentation des effectifs par groupe et dégradation des conditions de travail), et d'autre part l'exhortation pour les enseignants à participer aux salons lycéens afin d'attirer davantage d'étudiants.

- Monique Hémerly (élue BIATOSS) évoque l'annonce de la suppression des DPP : ces « dispositifs pédagogiques particuliers » autorisaient qu'on organise la 2^e session du 2^e semestre quinze jours après la proclamation des résultats de la 1^{ère}. Qu'en sera-t-il désormais, va-t-on devoir repousser ces examens, jusqu'en juillet peut-être ? A-t-on bien vu les implications de cette suppression ? C. Gonzalez va transmettre la question au SEVE.

- M. Enriquez dénonce la saleté de nos locaux. JM Fournier : les effectifs de l'université sont insuffisants, et il y a un prestataire de services qui ne fait pas son travail ; il faut transmettre toute information sur l'état de propreté, de telle salle et de tel bureau précisément, à Patrice Belloeuve (antenne Tanneurs de la Direction Technique de l'Immobilier).

N. Valtat signale aussi le problème du chauffage le lundi, après la pause du week-end — il faudrait faire redémarrer le chauffage bien avant la reprise du lundi matin.